

N° PRAM : -

Commune : Autruche, Germont et Harricourt

Département : Ardennes (08)

Année de rédaction de la fiche : 2025

Création d'un réseau de mares sur les tourbières des sources de la Bar

OBJECTIF(S) :

Le CENCA est depuis juin 2018 propriétaire de cette zone humide remarquable (107,9 ha). Dans le cadre des orientations de gestion qu'il s'est fixées et conformément aux objectifs du site Natura 2000, le CENCA a souhaité augmenter la surface pâturable et créer un 2e parc de pâturage dans la partie «est» du marais. Afin d'offrir de nouveaux points d'abreuvement pour le bétail en vue de l'extension du parc de pâturage, deux nouvelles mares ont par conséquent été creusées. Parallèlement, le renforcement du réseau de mares a également eu pour objectif secondaire de favoriser le développement des peuplements d'amphibiens et ainsi que la Potentille des marais (*Comarum palustre*), espèce emblématique des marais tourbeux.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX ET ACTIONS RÉALISÉES :

La tourbière étant inondable en période hivernale, les travaux ont été réalisés à l'automne le 23 octobre 2020 par l'entreprise ARTOPIA. Les mares ont suivi le même cahier des charges, à savoir :

- Repérage préalable des secteurs favorables à la création de mares en prenant compte plusieurs critères de sélection (absence de flore patrimoniale, topographie et pédologie du terrain) ;
- Délimitation d'un plan d'accès par balisage afin de limiter les impacts liés à la circulation des engins ;
- Creusement de deux mares d'une dimension d'environ 9m² (3m*3m) et d'une profondeur maximum de 150cm avec des berges en pente douce ;
- Régalage des sédiments extraits aux abords des mares ;
- Mise en place de clôtures et de pompes à museau.

Les travaux ont été encadrés du début à la fin du chantier afin de s'assurer de la bonne conduite des travaux et du respect du cahier des charges.

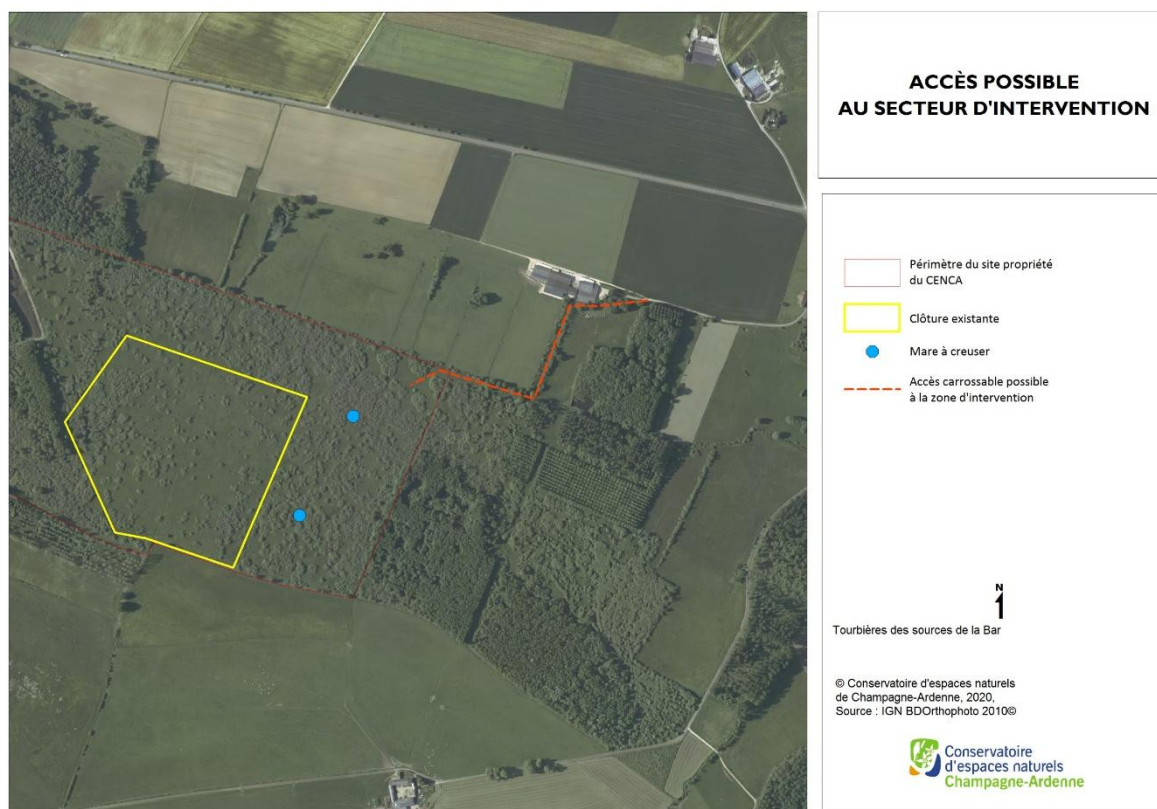
Préconisations globales :

- Les travaux devront être réalisés le 1er septembre et le 31 octobre 2020 (sous

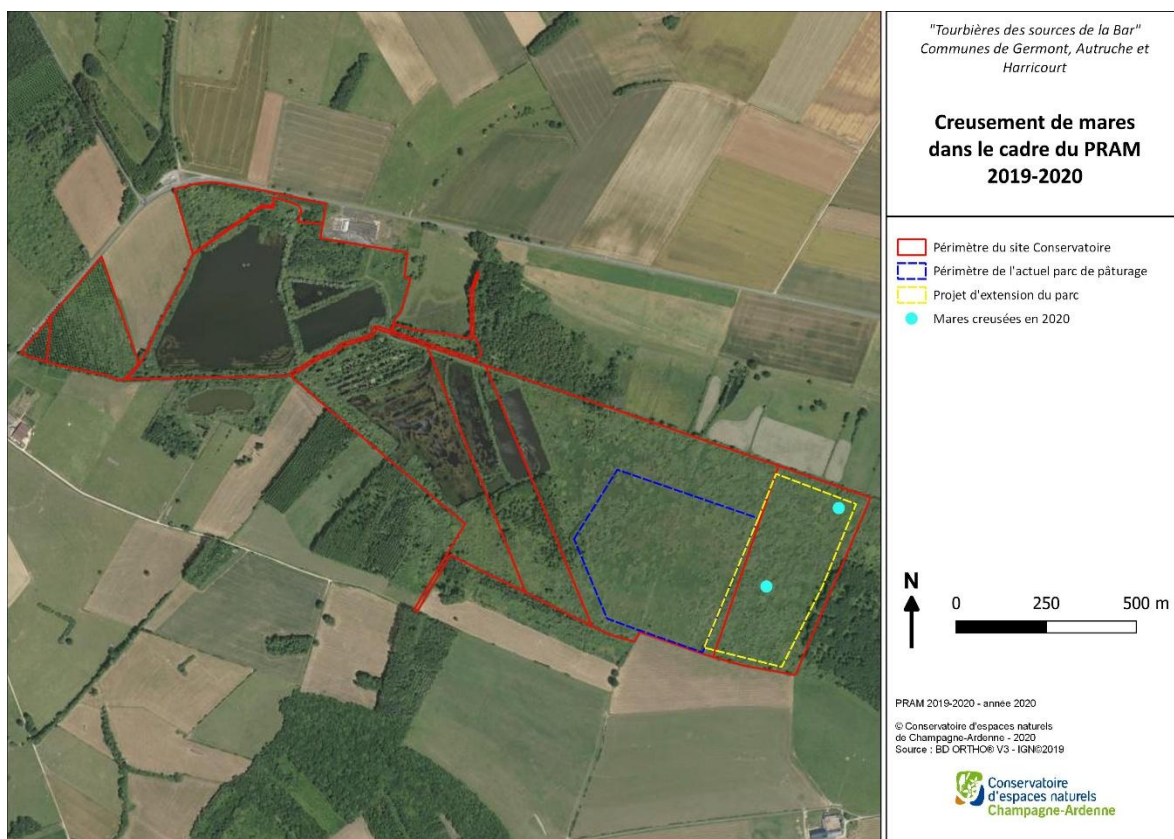
réserve de conditions météorologiques favorables)

- Pour limiter les impacts les engins mécaniques (pelleteuses, godets, etc.) doivent être adaptés à la nature du sol. Dans le cas présent, le choix s'est porté sur une pelle sur chenille pour limiter la portance ;
- Pour éviter toute contamination par des espèces exotiques envahissantes (EEE) et limiter la propagation de la chytridiomycose, l'ensemble du matériel utilisé (matériel thermique, engins, chaussures...) aura été préalablement désinfecté.
- Les travaux seront matérialisés et balisés sur le terrain par le CENCA et l'accès au chantier pourra être interdit en cas de sols trop humides, ce dont seul le CENCA est juge ;
- Pas de fertilisation, pas d'emploi de produits phytocides ni phytosanitaires ;
- Pas d'incinération au sol des végétaux coupés ;
- En cas de débroussaillage et/ou tronçonnage utilisation exclusive d'huile végétale ;
- Export de la matière végétale hors site ou sur des zones préalablement identifiées.

Carte 1 : plan d'accès



Carte 2 : Localisation du secteur de travaux



PHOTOS DU PROJET :

Avant creusement – 2020



Creusement en cours – 2020



Mares après creusement – 2020





RÉSULTATS : SUCCÈS ET POINTS D'AMÉLIORATION :

Les opérations de gestion ont été efficaces, les mares sont imperméables et permettent l'abreuvement du cheptel bovin. Par ailleurs, leur création s'est avérée particulièrement favorable aux peuplements d'amphibiens avec la colonisation d'espèces tels que Triton palmé (*Lissotriton helveticus*).

SUIVIS RÉALISÉS A POSTERIORI :

Aucune étude n'a été réalisée à ce jour. Toutefois, il est prévu de mettre en place des inventaires ponctuels afin de cibler les communautés d'amphibiens, d'odonates et de végétation aquatique dans les années à venir.

PROBLÈMES RENCONTRÉS :

Aucun problème relevé lors de la réalisation des travaux.

GESTION PRÉCONISÉE DANS LE FUTUR :

Surveillance du site par l'intermédiaire des différents suivis écologiques mis en place pour suivre l'évolution du milieu et gestion de la végétation rivulaire afin d'éviter la fermeture et l'eutrophisation des mares.

Informations complémentaires :

CONTEXTE DU PROJET :

- Maître d'ouvrage : CEN Champagne-Ardenne
- Montant des travaux : -
- Plan de financement :
 - Association 1 : -
 - Commune ABC : -
 - Collectivité Européenne d'Alsace : -
 - Conseil Régional : -
 - Agence de l'Eau : -
- Propriétaire : CEN Champagne-Ardenne
- Gestionnaire : CEN Champagne-Ardenne
- Statut(s) de protection : N2000

CARACTÉRISTIQUES DE LA MARE :

- Année de création de la mare (si applicable) : 2020
- Régime hydrologique principal : nappe phréatique
- Localisation : tourbières acides
- Dimensions et superficie : 3mx3m soit 9m² environ
- Profondeur maximale : 150cm
- Données piézométriques si elles sont connues : NA
- Pédologie : sol acide
- Espèce-s protégée-s ciblée-s : cortège d'amphibiens

DIAGNOSTICS RÉALISÉS AU PRÉALABLE :

- Diagnostic écologique : aucun
- Évolution de la mare : NA

AUTRES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

-

COMMUNICATION SUR LE PROJET :

-

POINTS DE VIGILANCE À PRENDRE EN COMPTE POUR DES PROJETS SIMILAIRES :

Les sols tourbeux étant particulièrement sensibles, un point de vigilance doit être porté afin de minimiser l'impact au sol et nécessite l'emploi de matériel adapté. Par ailleurs, le site étant pâturé, il est également nécessaire limiter l'accès aux mares afin d'éviter les impacts liés aux piétinements et à l'eutrophisation du milieu.

Document édité le : 29/10/2025

Contact du porteur : Pierre Detcheverry

Nom et adresse postale de la structure : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 9 Rue Gustave Eiffel, 10430 Rosières-près-Troyes

E-mail : projet0851faune@cen-champagne-ardenne.org

Téléphone : 0325805050

Site internet : <https://cen-champagne-ardenne.org/>